

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 21 décembre 2020 à 19 heures 00 minutes  
POLE SOCIO CULTUREL JEAN CAYEUX SALLE EBENE

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 22

Excusés : 6

Absent : 1

L'an deux mille vingt, le 21 DECEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, en salle EBENE du Pole Socio-Culturel Jean Cayeux, après convocation légale, en date du 15 décembre deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON – Céline DOIGNON - Anita OBJOIS - Pierre-Yves DOREZ - Delphine AGAASSE- Claude ROUSSEL - Sophie BOUDAILLEZ -Jules SUIVENG- Marc NICOLAS - Fabrice AUBEL – Nicole NOWAK - Clément GRUMETZ – Wilfried LANG- Stéphanie DJAROUNE- Catherine VANDERGHOTE- Elise RAOUT-FRISON- Philippe ROBINET-

Absents excusés : Ahmed BOUMEDIENE- Hélène CAT- Nathalie JOLY CARON -Jean-Antoni STEFANIAK- Chantal SUIVENG- Patrick WEISS

Absente : Angélique DUBUS

Secrétaire de séance : M. Steeve VICART

Président de séance : M. BOCQUILLON Bernard

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 19h06.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ; ayant obtenu la majorité des suffrages, **Monsieur Steeve VICART** a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance en date du 05 novembre 2020

Aucune autre remarque n'ayant été formulée,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ledit compte- rendu.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

1. Convention ENEDIS de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage,
2. Projet « Cœur de Ville » déclassement d'une parcelle rue Baudrez : Enquête Publique,
3. Déclassement d'une parcelle rue Pierre BACHELET, AC 316,
4. Autorisation du Maire à vendre la parcelle rue Pierre BACHELET, AC 316,
5. Autorisation du Maire à engager une procédure de création d'un nouveau cimetière
6. Plan de relance 20201 demande de subvention • Ecole maternelle Pierre PERRET
7. Plan de relance 2020, demande de subvention : Salle de restauration André CARPENTIER
8. Plan de relance 2020, demande de subvention : Aménagement de la cour d'école Jeanne ARNAUD
9. Autorisation de demande de subvention à Amiens Métropole pour le marché d'automne 2021 : 1.500,00 €
10. Autorisation de demande de subvention au Conseil Régional des Hauts de France pour le marché d'automne 2021 : 1.500,00 €
11. Convention achats de masques Amiens Métropole pour les communes. Remboursement de la moitié des dépenses engagées pour la commune de Rivery,
12. Décision modificative 4 : Equilibrage budgétaire concernant le chapitre 65 : autres charges de gestion courante
13. Décision modificative 5 : Equilibrage budgétaire suite à amortissement,
14. Décision modificative 6 : Règlement de l'indemnité au profit de l'association « Chez nous à Rivery »,
15. DGF 2021 longueur de voirie communale au 1 er janvier 2020,
16. Questions diverses.

## 1 – Convention ENEDIS de délégation temporaire de maîtrise d’ouvrage

Entre les soussignés :

La commune de RIVERY, Autorité Concédante du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur son territoire, représentée par M. le Maire, Bernard BOCQUILLON, dûment habilité(e) à cet effet par délibération du conseil municipal du ....., domiciliée 51 rue Baudrez- 80136 Rivery

Désignée ci-après « l'Autorité Concédante », d'une part,

et, d'autre part,

Enedis gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital social de 270 037 000 euros, dont le siège social est sis 34, place des Corolles 92079 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur Pierre-Yves GANDON, Délégué Territorial Enedis Somme, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties le 01 septembre 2020 par Madame Véronique PAULY, Directrice Régionale Picardie, faisant éllection de domicile 15, rue Bruno d'Agay 80 049 Amiens.

Désignée ci-après « le concessionnaire»,

Ci-après désignées ensemble par « les Parties ».

Ayant été préalablement exposé:

L'article 8 du cahier des charges de concession et l'article 5 de son annexe I prévoient que le concessionnaire est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux du réseau de distribution électrique de la commune de Rivery.

La commune de Rivery, autorité concédante, a émis le souhait de réaliser des travaux d'aménagement esthétique pour l'opération d'enfouissement du réseau électrique de l'Avenue du Général Leclerc.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention

La présente convention, ci-après dénommée la Convention, a pour objet de désigner le maître d'ouvrage des travaux d'aménagement esthétique du réseau de distribution électrique pour les besoins du chantier d'enfouissement de l'avenue du Général Leclerc de la commune de Rivery et de préciser les conditions de réalisation de ce chantier.

### Article 2 : Désignation du Maître d'ouvrage

Les Parties décident, pour la bonne réalisation du chantier d'enfouissement des réseaux électriques mentionné à l'Article 1<sup>er</sup>, de désigner l'Autorité Concédante comme Maître d'ouvrage des travaux pendant la durée du chantier et uniquement pour ce chantier.

### Article 3 : Identification du Chantier

Numéro de l'Opération : DC22/021232

Objet : effacement du réseau de distribution électrique

Adresse : Avenue du Général Leclerc à Rivery

Caractéristiques techniques : dépose de 349 m de réseau dont 142m de réseau Fils nus et pose de 689m de réseau BT

Montant prévisionnel des travaux : 275 000€

Date prévisionnelle de début des travaux : 01/01/2021

Durée prévisionnelle du chantier : 8 mois

### **Article 4 : Déroulement des Travaux**

Les travaux réalisés seront conformes aux normes et règles en vigueur, dont l'arrêté technique interministériel du 17 mai 2001 qui fixe les conditions auxquelles doivent satisfaire les distributions publiques d'énergie électrique

Les entreprises prestataires choisies par l'Autorité Concédante devront se conformer aux cahiers des charges techniques et administratifs.

En tant qu'exploitant du réseau, [e concessionnaire assurera la réception et le contrôle de la conformité des ouvrages.

### **Article 5 : Durée de la convention**

La Convention prend effet le jour de sa signature et prend fin lors de la réception du chantier par le concessionnaire et à la levée des éventuelles réserves de réception, après signature du PV de réception des ouvrages.

### **Article 6 Règlement des différends**

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la Convention fera l'objet d'une recherche de conciliation à l'initiative de la partie la plus diligente et ce, préalablement à toute action contentieuse, à peine d'irrecevabilité

En l'absence d'accord ou de solution sur le différend à l'issue d'un délai de deux mois à compter de sa mise en œuvre, chacune des parties retrouvera toute liberté pour saisir, en tant que de besoin, le tribunal administratif compétent.

Pour l'Autorité Concédante

Pour le Concessionnaire

Bernard BOCQUILLON  
Maire de RIVERY

Pierre-Yves GANDON  
Délégué Territorial Enedis Somme

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Adopté à l'unanimité

## 2 – Projet cœur de ville. Déclassement d'une parcelle rue Baudrez : enquête publique

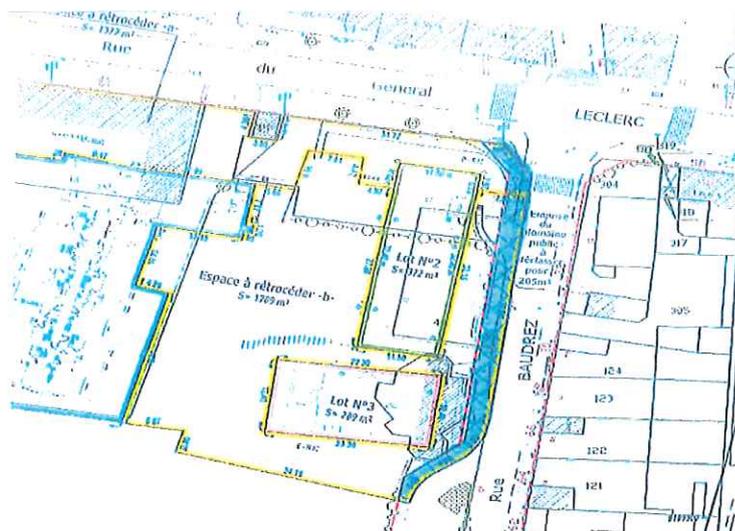
La commune de Rivery a réalisé une enquête publique du 16 septembre 2019 au 30 septembre 2019 afin de déclasser le parking à l'angle de la rue Baudrez, avenue du Général Leclerc.

Cette enquête a été validée par délibération en date du 4 novembre 2019.

Au cours de l'avancement du dossier il a été constaté qu'une bande de trottoir se situant dans l'emprise du projet n'a pas été soumise à enquête publique.

Il est donc nécessaire de procéder au déclassement de cette bande de trottoir par la réalisation d'une nouvelle enquête publique.

Pour cela, il est nécessaire, au préalable, d'acter le principe de la désaffectation de cette parcelle.



Le hachurage foncé en trait bleu sur le plan cadastral ci-dessus correspond à la bande de trottoir objet de l'enquête publique préalable à son déclassement.

L

DÉCIDE :

Mairie de Rivery

- D'acter le principe d'une désaffectation de cette bande de trottoir
- D'autoriser Monsieur le Maire à organiser une enquête publique relative au futur déclassement dudit trottoir.
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bernard BOCQUILLON

### **3 – Déclassement d'une parcelle rue Pierre Bachelet – AC 316**

La parcelle AC 316 relève aujourd'hui du domaine public communal.

Au vu de céder à Monsieur GAETAN DESSON une parcelle de 15m2 située au 7 rue Pierre Bachelet, cadastrée AC316, il convient d'en acter la désaffectation pour ensuite la déclasser et la vendre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- D'acter le principe de la désaffectation d'une parcelle de 15m2 située au 7 rue Pierre Bachelet, cadastrée AC316, et d'en prononcer son déclassement
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

#### **4– Autorisation du maire à vendre la parcelle rue Pierre Bachelet – AC 316**

Monsieur GAETAN DESSON a sollicité la ville de Rivery aux fins d'acquérir une parcelle de 15m<sup>2</sup> située au 7 rue Pierre Bachelet, cadastrée AC316.

L'avis des domaines en date du 8 juin 2020 fait une estimation de la parcelle à hauteur de 180 € avec une marge d'appréciation de 10%.

Il est prévu de la céder à titre pécunier à monsieur GAETAN DESSON pour la somme de 200 €.

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- D'approuver la cession au profit de monsieur GAETAN DESSON d'une parcelle de 15m<sup>2</sup> située au 7 rue Pierre Bachelet, cadastrée AC316, pour la somme de 200 €
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

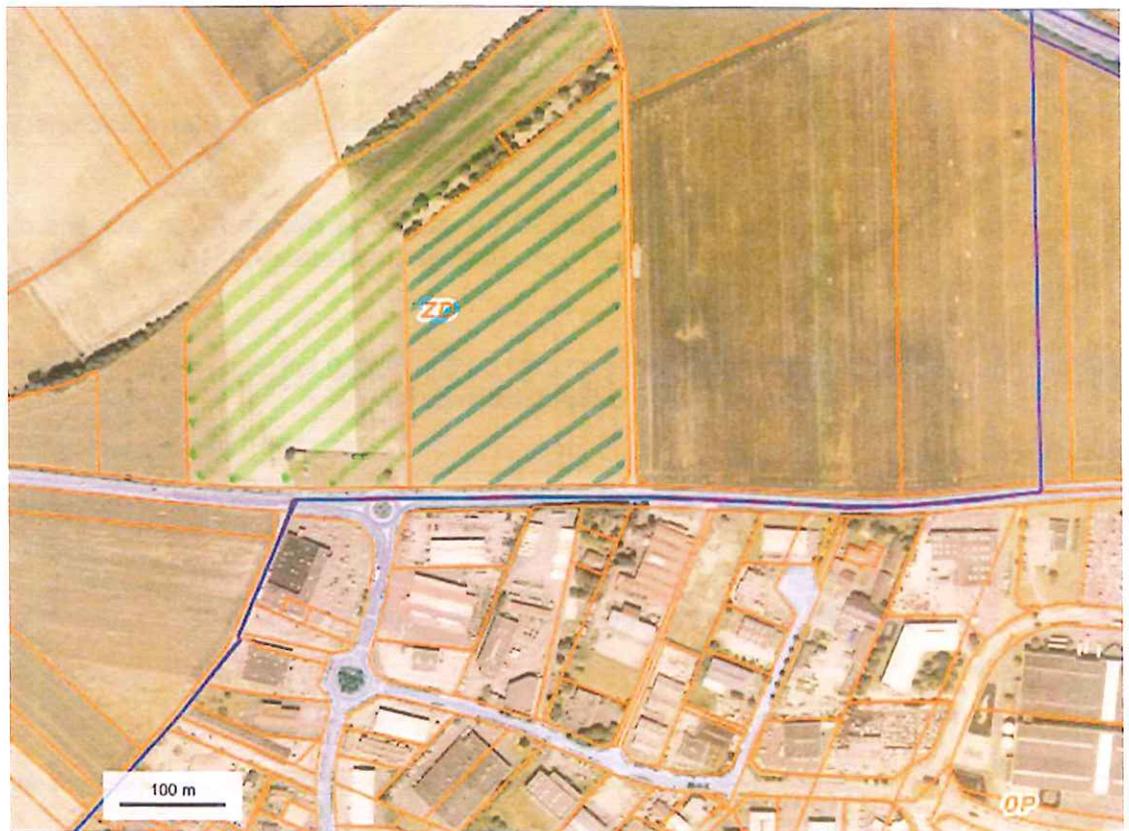
Adopté à l'unanimité

#### **5 – Autorisation du maire à engager une procédure de création d'un nouveau cimetière**

La capacité du cimetière actuelle situé rue Florimond JOURDAIN arrive à saturation. Il est donc envisagé de créer un nouveau cimetière.

Le terrain retenu se situe le long de la route de Corbie, cadastré en secteur ZD 005 et/ou ZD 006

La superficie sera de 15 000 m<sup>2</sup>.



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- D'autoriser monsieur le Maire à engager les procédures nécessaires en vue de la création du nouveau cimetière
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

#### **6- Plan de relance 2020. Demande de subvention « école maternelle Pierre Perret »**

Pour répondre à la crise sanitaire inédite de la COVID-19, un plan de relance est mis en place par le gouvernement au titre de la DSIL (Dotation Soutien Investissement Local)

La demande concerne des travaux qui devront débuter 6 mois à compter de la notification de la subvention sollicitée auprès de la préfecture.

Le soutien peut aller jusqu'à 80% des travaux sans limite de montant, la commune participant à hauteur de 20%.

A ce titre, la commune de Rivery sollicite la DSIL concernant la rénovation énergétique de l'école Pierre PERRET, cout estimé à 665 795€

Mairie de Rivery

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- D'autoriser monsieur le maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 80% HT concernant la rénovation énergétique de l'école Pierre PERRET, cout estimé à 665 795€
- D'autoriser Monsieur le maire à approuver le plan prévisionnel de financement afférent à cette opération
  
- D'Autoriser le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

**7- Plan de relance 2020. Demande de subvention salle de restauration André Carpentier**

Pour répondre à la crise sanitaire inédite de la COVID-19, un plan de relance est mis en place par le gouvernement au titre de la DSIL (Dotation Soutien Investissement Local)

La demande concerne des travaux qui devront débiter 6 mois à compter de la notification de la subvention sollicitée auprès de la préfecture.

Le soutien peut aller jusqu'à 80% des travaux sans limite de montant, la commune participant à hauteur de 20%.

A ce titre, la commune de Rivery sollicite la DSIL concernant la rénovation énergétique de la salle de restauration scolaire Carpentier, cout estimé 1 226 339 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- D'autoriser monsieur le maire à déposer une demande de subvention DSIL à hauteur de 80% HT concernant la rénovation énergétique de la salle de restauration scolaire Carpentier, cout estimé à 1 226 339 €
- D'autoriser Monsieur le maire à approuver le plan prévisionnel de financement afférent à cette opération
  
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

## **8- Plan de relance 2020. Demande de subvention aménagement cour d'école Jeanne Arnaud**

Pour répondre à la crise sanitaire inédite de la COVID-19, un plan de relance est mis en place par le gouvernement au titre de la DSIL (Dotation Soutien Investissement Local)

La demande concerne des travaux qui devront débuter 6 mois à compter de la notification de la subvention sollicitée auprès de la préfecture.

Le soutien peut aller jusqu'à 80% des travaux sans limite de montant, la commune participant à hauteur de 20%.

A ce titre, la commune de Rivery sollicite la DSIL concerne l'aménagement de la cour d'école Jeanne Arnaud / Jean Cayeux, cout estimé 259 770€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- D'autoriser monsieur le maire à déposer une demande de subvention DSIL à hauteur de 80 % HT concernant l'aménagement de la cour d'école Jeanne Arnaud / Jean Cayeux, cout estimé 259 770€.
- D'autoriser Monsieur le maire à approuver le plan prévisionnel de financement afférent à cette opération
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

## **9 – Délibération pour autorisation de demande de subventions à Amiens Métropole pour le marché d'automne 2021**

Pour animer la commune de Rivery et Amiens Métropole la mairie souhaite organiser un marché d'automne au second semestre 2021.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit valider la manifestation qui devra se dérouler à Rivery les 28 et 29 novembre 2021 afin de solliciter une subvention d'Amiens Métropole.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- Le déroulement de la manifestation « marché d'automne » les 28 et 29 novembre 2021
- De solliciter une subvention auprès d'Amiens Métropole pour le financement du marché d'automne 2021 d'un montant de 1 500 €
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

**10 – Délibération pour autorisation de demande de subvention au Conseil Régional des Hauts de France pour le marché d'automne 2021**

Pour animer la commune de Rivery et Amiens Métropole la mairie souhaite organiser un marché d'automne au second semestre 2021.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune sollicite une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France.

Cette manifestation se déroulera à Rivery les 28 et 29 novembre 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France pour le financement du marché d'automne 2021 d'un montant de 1 500 €
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

**CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE L'ACHAT DE MASQUES DE PROTECTION A DESTINATION DE LA  
POPULATION DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID 19**

**Entre**

La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole, place de l'Hôtel de Ville, 80027 Amiens Cedex 1,  
Représentée par son Président, Alain Gest, habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Agglomération  
en date du 16-07-2020, ci-après désignée Amiens Métropole ; d'une part :

**Et**

La Commune de RIVERY représentée par son Maire, Bernard BOCQUILLON, habilité à cet effet par  
délibération du Conseil Municipal en date du 03 juin 2020, ci-après désigné ; d'autre part

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention définit les modalités de remboursement par la commune de Rivery de la moitié des  
dépenses engagées par Amiens Métropole pour l'achat de masques destinés à sa population dans le cadre  
de la crise sanitaire du COVID 19.

**ARTICLE 2 : MODE DE CALCUL**

Amiens Métropole a acheté des masques auprès de divers fournisseurs dont les tarifs sont différents. Un  
prix unitaire moyen pondéré a donc été calculé afin d'établir la participation financière de chaque communes  
membres.

La participation financière dont le détail figure en annexe est calculé comme suit :

Nombre de masques mis à disposition de la commune x prix unitaire moyen pondéré TTC /2

Soit pour la commune de Rivery : 3.500 x 2,90 / 2

**ARTICLE 3 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE**

La participation financière de la prise en charge à 50% des masques pour la commune de Rivery s'élève à  
5.075 ,00 €.

#### ARTICLE 4 : ENTREE EN VIGUEUR

Les dispositions de la présente convention entreront en vigueur à la date de transmission au contrôle de légalité.

Le Maire de la Commune de Rivery

Bernard BOCQUILLON

Le Président d'Amiens Métropole

Alain GEST

- Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

**12 – Décision modificative 4. Equilibrage budgétaire concernant le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »**

Afin de pouvoir payer les indemnités des élus au mois de décembre il y a lieu de créditer le chapitre 65 d'un montant de 2309.46€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE :

- D'autoriser le maire à effectuer la DM4

Adopté à l'unanimité

**13 – Décision modificative 5. Equilibrage budgétaire concernant la dotation aux amortissements »**

Il y a lieu de régulariser une écriture comptable 2019 et 2020 concernant le chemin piétonnier avenue de la défense passive, numéro d'inventaire fiche 2017/29.

En effet, ce bien n'a pas été amorti sur ces deux années pour un montant de 1299 € en dépense et en recette

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE :

- D'autoriser le maire à effectuer la DM5

Adopté à l'unanimité

**14- Décision modificative 6 : Règlement de l'indemnité au profit de l'association « Chez nous à Rivery »**

- Point retiré de l'ordre du jour

**15- DGF 2021. Longueur de voirie communale au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Dans le cadre de la préparation de la dotation globale de fonctionnement 2021 (DGF), la Préfecture de la Somme souhaite connaître la longueur de la voirie communale au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- Monsieur le maire atteste que la longueur de la voirie actuelle est identique à celle de 2019, à savoir 17 388 mètres linéaires
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

## 16. Questions diverses

### 1. Question de madame VANDERGHOTE Catherine

Souhaite savoir s'il est possible d'avoir un trombinoscope des agents municipaux, comme il existe pour les élus de Rivery afin de faciliter les échanges élus /agents. Monsieur le Maire prend en compte cette demande et en envisagera la faisabilité, en effet toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction sans son autorisation expresse et spéciale.

Toutefois, un organigramme existe et une actualisation sera faite en fonction des mouvements du personnel.

### 2. Question de monsieur DOREZ Pierre Yves

Qu'en est-il du projet cœur de ville ?

Monsieur Capron indique que ce projet suit son cours. Actuellement une phase de travail entre les services de la commune et Marignan est mis en œuvre pour espérer un compromis de vente en début d'année 2021.

### 3. Information de madame LEGAY Françoise

Un colis des aînés a été distribué par les élus municipaux au cours de ces derniers jours. Ce sont environ 840 colis qui ont été distribués pour les plus de 65 ans. Le retour des personnes concernées est très bon sur la qualité des colis proposés.

La banque alimentaire a bénéficié de 70 cadeaux de Noël suite à des dons qui là aussi, ont été distribués par les élus, aux enfants des bénéficiaires de la banque alimentaire.

### 4. Information de madame OBJOIS Anita

Les 11 et 15 décembre se sont déroulés les spectacles des écoles maternelles et élémentaires de la ville. Les spectacles ont été très appréciés à la fois par les élèves et les enseignants qui remercient chaleureusement la commune. Chaque enfant a eu un Père Noël en chocolat lors de ces spectacles.

Deux classes élémentaires qui se situent au premier étage de la mairie déménagent lors de ces vacances scolaires. Les employés municipaux réalisent ce déménagement vers l'école Jeanne Arnaud s/ Jean Cayeux suite à sa réhabilitation, en lien avec les enseignants. Les deux dernières classes seront déménagées début janvier 2021.

5. Information de monsieur DOREZ Pierre Yves

Une commission transition écologique et développement durable se tiendra le 5 ou 6 janvier 2020. L'objet sera notamment le déroulé de la plantation des arbres.

6. Information de monsieur GRUMETZ Clément

Une commission sport, vie associative et jeunesse se tiendra à la mi-janvier dans la perspective de la réouverture des équipements sportifs au sein de la commune

7. Information de monsieur BOCQUILLON Bernard

Les 15 logements de l'AMSOM, résidence du château seront livrés les 14 et 15 janvier 2021.

Une occupation illégale de la ferme BRIOIS rue Thuillier Delambre a lieu actuellement, ce sont environ 20 personnes qui occupent cette maison. Monsieur le Maire a alerté la préfecture qui s'engage après le 31 mars à suivre l'expulsion avec le propriétaire des lieux.

L'éclairage public a été installé dans la rue près du pôle socio-culturel.

8. Question de monsieur NICOLAS Marc

Les logements de l'OPAC vont être livrés mi-janvier, il y a 4 garages en face de ces constructions, quel est leur devenir ?

Monsieur CAPRON Dominique qu'il n'y a pas à ce jour de réponse précise à apporter. En effet, une étude plus globale sera menée par la commune sur l'aménagement urbain de ce périmètre.

9. Question de monsieur ROBINET Philippe

Indique le caractère dangereux de la rue Jacques Prévert. Ne faudrait-il pas proposer de mettre cette rue en sens unique afin de garantir une sécurité accrue des habitants ?

Monsieur le maire prend acte de cette proposition et en regardera la faisabilité, tout en associant les habitants de la rue concernée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30**

Le secrétaire de séance

Steeve VICART



Le Maire

Bernard Bocquillon

